

## NOTE SUR LA TRANSHUMANCE DES ISSA DE C.F.S.

La confédération des Issa comprend sept tribus :

RER MOUSSE,	} groupe dit « ABGAL » (1) ;
MAMASSAN,	
OURWEINE,	
WALALDON,	} groupe dit « DALOL » (2) ;
FOURLABE,	
HORRONE,	
WARDIK.	

Parmi ces tribus, celle des WALALDON n'est représentée chez nous, en tant que nomades, que par quelques dizaines de campements. De même, la tribu des WARDIK, qui est celle de l'Ougas, sorte de président de la confédération, n'a en C.F.S. qu'un nombre infime de représentants nomades, son habitat étant en Ethiopie. Elle a d'ailleurs une position à part chez les Issa.

Il n'y a donc en somme que cinq des tribus Issa, dont des groupements notables nomadisent chez nous :

- Rer Moussé (avec ses deux principales sous-tribus des Saad Moussé et des Odahgob ou Yonis Moussé) ;
- Mamassan ;
- Ourweiné ;
- Fourlabé.

La nomadisation des Issa ne s'effectue pas par tribu ou fraction, mais par famille ou petit groupement de familles (3), dans l'intérieur des zones de quatre groupes territoriaux hétérogènes.

Cette situation n'est pas arbitraire, mais répond entre autres espèces aux règles complexes de l'exogamie, d'où la nécessaire présence côte à côte, dans chacun de ces groupes, d'éléments de plusieurs tribus.

Une zone de nomadisation est toujours le résultat d'un équilibre entre les différentes pressions exercées par les voisins et, d'autre part, les pâturages peuvent toujours faire l'objet de disputes ou d'accords. Il est donc impossible de définir les contours, essentiellement fluctuants, des zones de nomadisation. Par ailleurs, l'occupation crée le droit, si bien que des accords de pâturage avec des voisins peuvent donner à l'occupant de véritables titres à les utiliser.

Les quatre groupes territoriaux (4) intéressant le territoire français sont :

- 1° Le groupe Djahmagarato ;
- 2° Le groupe Banin Djog ;
- 3° Le groupe As-Djog ;
- 4° Le groupe Qoton-Djog (dont celui dit : Beyo-Djog peut être considéré comme la partie méridionale).

Ces groupes ont en C.F.S. des terrains qui leur sont propres et où une partie d'entre eux passe la saison fraîche. Ils n'y descendent d'ailleurs pas en totalité, à moins que la situation des pâturages (sécheresse totale au sud de la frontière et abondance chez nous) ne les y conduise.

En été, on les retrouve regroupés en Ethiopie et en Somalia, après des déplacements qui ne dépassent guère 100 kilomètres (voir croquis joint).

L'importance et l'époque de la transhumance dépendent de trois facteurs : le ciel, l'administration

et la situation générale et individuelle du nomade. L'abondance du pâturage tient à la pluie et à la température qui répondent à des lois du ciel, comme également les maladies du bétail ou des hommes ; toutes conditions qui influenceront considérablement sur la transhumance.

Les directives données par l'Administration, soit pour préserver tel ou tel pâturage en cas de sécheresse, soit pour empêcher des heurts entre tribus (Afar — Issa en particulier), vont quelquefois à l'encontre de ce que voudrait faire le nomade.

Enfin les guerres, ici ou là, ou simplement une activité caravanière, peuvent aussi être des obstacles à une transhumance normale.

En règle générale, les mouvements sont réglés par les vents :

- vents Alisé Est et Nord-Est de septembre à juin ;
- vent d'Ouest sec de juin à septembre, correspondants le premier à la saison fraîche, le second à la saison chaude, cette dernière encore accentuée lorsqu'apparaît vers le 18 juin et pendant environ cinquante jours avec toutefois des intermittences, le vent brûlant du Nord-Ouest appelé « Khamsin ».

Les caprices du ciel sont fréquents et les observations s'étendant sur plusieurs années montrent qu'en pays ISSA de C.F.S., c'est-à-dire de part et d'autre de la voie du C.F.E. de Djibouti à Ali Sabieh, les moyennes annuelles ont toujours été inférieures à 250 mm, quoique des écarts à la normale parfois considérables aient été enregistrés ici ou là à tel moment donné.

Près de la côte, les précipitations sont réparties de façon très irrégulière entre novembre et avril.

La fin de cette période donne le signal du départ aux campements qui montent alors vers les plateaux éthiopiens où les pluies s'échelonnent de mars à mai et d'août à novembre.

(1) L'usage qui est fait actuellement des appellations : Abgal, Dalol, comme s'il s'agissait de noms de tribus, est abusif et apparaît lié à une idée de simplification qui ne peut être en réalité qu'une source d'erreur. Ce sont en fait des « surnoms de groupes » qui ne recouvrent pas exactement des données généalogiques vraies ou légendaires.

Le terme « Abgal », qui signifie « le plus favorisé », n'est pas un nom de tribu mais, chez les Issa, celui d'un groupe qui englobe les deux tribus les plus anciennes de la confédération Rer Moussé et Mamassan et une tribu plus récente, les Ourweiné. On retrouve cette appellation d'Abgal dans d'autres groupements somalis.

(2) Le nom de « Dalol », « trou », viendrait du trou où étaient cachés ALI, ancêtre des Walaldon, et HOLLE, ancêtre des Fourlabé, au cours d'une veille. Il est appliqué à leur descendance ainsi qu'à celle d'un enfant trouvé : HORRONE.

D'autre part un Issa interrogé ne répondra jamais qu'il est Abgal ou Dalol, mais donnera le nom de sa fraction, immédiatement après avoir dit qu'il était Issa.

(3) « Rer » : la famille ou le groupe de familles porte le nom de « Rer », qui couvre toute la descendance d'un même ancêtre mâle.

(4) Car ce ne sont pas seulement des groupes de nomadisation, mais aussi des groupes administratifs.

Les nomades de la région d'Ali Sabieh bénéficient parfois également des précipitations orageuses de juillet et surtout d'août, ce qui permet à certains de ne s'éloigner que très peu d'un centre donné, si l'état des pâturages permet de tenir jusqu'en octobre, date à laquelle le vent de la mer, apporté par la mousson, redonne vie aux terrains de parcours côtiers et voit le retour des campements partis à l'extérieur.

Définies très sommairement, les résidences habituelles et zones de parcours sont les suivantes :

**Les Djahmagarato** : « Celui qui ne connaît pas la direction de la prière », stationnent en hiver dans la région de Djibouti, Wéa, Bada Yar. La ligne de partage à l'Est, avec les Afar, est assez confuse. Grâce à notre présence, les empiètements restent soumis à accords, mais le massif du Dolad, au Sud du Ghoubet, que les Issa ont surnommé ainsi, porte chez les Afar le nom d'Hémed et est revendiqué par les uns et les autres.

En été, les Djahmagarato partent vers Dikhil et Elakal, puis se répandent vers Maro, l'Oued Obono et au-delà. L'occupation simultanée des plateaux de Airorre et Oud-Ale par les Issa et les Debné du Gobaad, donnait lieu jusqu'à ces dernières années à des luttes sanglantes, tandis qu'au-delà d'Obono les Issa se heurtaient violemment aux Assayamara. Ceci explique le caractère particulièrement batailleur des Djahmagarato, dont les Harla forment la pointe ;

**Les Banin-Djog** : « Ceux qui habitent le pays du banin » (5), stationnent en hiver dans le pays campent en hiver dans la région Hol-Hol, Guénilé,

en République Somalie dans la région de l'Oued Beya Aday jusqu'à Zeyla. La plus grande partie d'entre eux demeure même en Somalia sans pénétrer jamais chez nous.

En été, ils se répandent largement vers le Sud, jusque dans le Sawer.

**Les As-Djog** : « Ceux qui habitent le pays rouge », campent en hiver dans la région Hol-Hol Guénilé, Degwein, Bouda, Assamo, Guestir, mais leurs chameaux restent en majorité en Ethiopie, dans la région sud de la C.F.S., jusqu'à Aicha, d'où ils partent encore plus au Sud pendant l'été.

**Les Qoton-Djog**, du nom du massif qui est au Sud du Bada Wein, stationnent en hiver dans la région frontalière, entre Dikhil et Ali Sabieh, et beaucoup plus au Sud (Beyo). Leurs pâturages d'été se trouvent vers Lassarat et Adagalla en Ethiopie.

Il existe en Ethiopie et Somalia d'autres groupements Issa : Nin Ad (ou Issa Ad), Djidjigalé, Deimit, etc., n'ayant aucune attache territoriale avec la C.F.S., mais dont les liens tribaux avec nos gens sont évidemment assez étroits.

Quoique la composition de chacun des quatre groupes territoriaux qui intéressent la C.F.S. soit à peu près définie, elle reste variable dans le détail. Une étude mériterait donc d'être entreprise afin de compléter et vérifier les indications déjà connues.

R. LAVISON.

(5) Banin (espèce d'arbre) : *Rhigozum Somalensis*.